

Déclaration unanime de la CP 332 réunie ce 4 janvier 2012 en séance plénière :

Les partenaires sociaux présents en CP 332 manifestent leur inquiétude sur plusieurs aspects des mesures qui sont prises ou annoncées en matière de fin de carrière notamment :

- Report du crédit-temps de 50 à 55 ans ;
- Définition restrictive des métiers lourds qui ne tient pas compte de la pénibilité avérée de métiers du non-marchand ;
- Conditions cumulatives des conditions de dérogation à l'âge pour les travailleurs âgés ;

Ces mesures et, en particulier, la limitation des périodes assimilées pour le calcul de la pension auront pour conséquence de réduire le niveau de revenu – aujourd'hui et pendant toute la période de pension - de travailleurs, essentiellement travailleuses, dont beaucoup sont déjà à temps partiel avec des barèmes bas.

De façon plus particulière, les mesures menacent les dispositifs de fin de carrière mis en place dans divers secteurs du non-marchand, comme, par exemple, le « plan tandem » dans le secteur de l'enfance.

Les partenaires sociaux demandent à la Ministre de l'Emploi de tout mettre en œuvre au sein du Gouvernement pour éviter les conséquences désastreuses des mesures citées ci-dessus dans leur secteur.